



CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES DU MALESHERBOIS

JEUNE
citoyen

TOI AUSSI

agis POUR

TA *Ville!*





LES JEUNES ONT LA PAROLE

BIENVENUE

En avril 2024, tu as été élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Ce livret d'accueil te donne des informations sur le fonctionnement d'une mairie et ton rôle au sein du Conseil Municipal des Jeunes.

Nous te souhaitons la bienvenue au CMJ du Malesherbois.



Désormais dans beaucoup de villes, ce ne sont plus les adultes qui décident de tout !

De nombreux Conseils Municipaux de Jeunes ont été créés depuis quelques années.

Ils permettent aux jeunes de faire part de leurs idées et de réaliser les projets qui leur tiennent à coeur.

Représentant les habitants, le Conseil Municipal des Jeunes relaie les informations concernant la commune aux autres enfants, jeunes, adolescents.

Il est force de propositions dans différents domaines en vue d'améliorer le cadre de vie des Malesherbois.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu d'éducation à la citoyenneté.

UNE MAIRIE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



La Ville est dirigée par un Conseil Municipal chargé de « régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ». Il est élu, par les habitants, pour une durée de 6 ans.

Comment est élu un conseil municipal adulte ?

Chaque habitant, pouvant voter, vote pour la liste dont les projets lui semblent les plus intéressants pour la ville.

Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus Conseillers Municipaux.

Lors du premier Conseil Municipal, les Conseillers Municipaux élisent,

parmi eux, le Maire de la Ville, la femme ou homme qui leur paraît le plus capable de diriger la ville.

Le Maire nomme alors ses adjoints. Ce sont les conseillers municipaux qui l'aideront sur les questions particulières : environnement, sport, culture, animations de la ville.

POUR ÊTRE ÉLECTEUR, IL FAUT :

- Avoir 18 ans,
- Être de nationalité Française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union Européenne,
- Bénéficier de ses droits civiques,
- Être inscrit sur les listes électorales de sa commune.



UNE MAIRIE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux élaborent des projets et prennent des décisions pour le bien-être des habitants.

Le Conseil Municipal prend des décisions sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour accorder des aides...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des «délibérations». Ce terme désigne les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers. Le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le Maire, doit être rendu public. Chaque habitant peut assister au Conseil Municipal, l'entrée est libre, sauf si l'assemblée décide le huis clos.

Les agents municipaux sont employés par la mairie pour mettre en oeuvre les décisions des élus. Ils travaillent dans de nombreux

domaines (animation, espaces verts...).

La Mairie est présente dans la vie de tous les jours, par exemple :

A la mairie, les agents municipaux enregistrent les naissances et les décès des habitants, préparent les dossiers pour les mariages, c'est l'Etat-civil.

La Mairie crée et entretient les espaces verts.

Elle aide également les gens en difficulté.

La bibliothèque municipale et le centre culturel sont aussi des équipements municipaux. La Mairie organise certains événements et met à disposition des associations les salles municipales.

Les travaux sont décidés par les élus et sont réalisés par les agents municipaux ou par une entreprise extérieure.



À SAVOIR

Le maire du Malesherbois s'appelle Hervé GAURAT.



LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



- Il s'exprime sur les sujets qui concernent la commune et ses habitants.
- Il propose des projets et les mène jusqu'à leurs réalisations.
- Il participe de façon concrète à la vie culturelle, sociale, environnementale et sportive de la commune.
- Il propose des actions de communication et de citoyenneté.

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit 1 à 2 fois par an en **séances plénières** pour proposer des projets.

Ensuite tu travailles lors de réunion pour préparer et mettre au point

avec les services municipaux compétents les projets «adoptés» en séance plénière avec les élus adultes.

L'ENGAGEMENT CITOYEN

Être élu, c'est un vrai travail qui demande du temps, de la concentration et de l'imagination. C'est exprimer son point de vue et participer de façon active à la vie de sa ville par le biais d'actions et de manifestations.

MES MISSIONS

Je suis élu(e) pour 3 ans

J'assiste aux réunions

Je **participe** de façon concrète
aux animations de la ville

Je suis **force de proposition**,
je **donne des idées**
lors des réunions

Une équipe pour t'accompagner



Sandrine SONATORE

Maire-adjointe en charge de la politique et des actions communales en faveur de l'enfance et de la Jeunesse.

Elise PIERRE

Responsable de la bibliothèque en charge de l'animation du CMJ





UN PEU DE VOCABULAIRE

Qu'est-ce qu'une commune ?

La commune regroupe, souvent depuis très longtemps, les habitants d'un village ou d'une ville. Ceux-ci sont liés par des intérêts communs. Ils dépendent tous d'une même mairie, siège de l'administration de leur commune. Les communes ont toutes des mairies, qui sont généralement situées en coeur de ville et facilement accessibles.

Combien y'a-t'il de communes en France ?

La France est composée de 34 935 communes dont 34 816 en métropole et 50 dans les collectivités d'Outre-Mer.

Qu'est-ce qu'une commission ?

C'est un groupe de travail qui réunit une partie des élus sur un sujet précis.

Qu'est-ce qu'un(e) secrétaire de séance ?

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en début de séance. Son rôle est de prendre des notes pour réaliser un compte-rendu du conseil afin de retranscrire ce qui a été dit lors des différentes interventions et de noter les décisions prises.

Qu'est-ce qu'une communauté de communes ?

Le Malesherbois fait partie de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

Une communauté de communes regroupe plusieurs communes et gère certaines compétences (missions) à la place des communes afin de mutualiser (mettre en commun) leurs moyens. Par exemple, la CCPG gère les écoles, les accueils de loisirs, les espaces jeunes.



DATES À RETENIR

Les réunions plénières

Les réunions

Les évènements
